

L'an deux mille vingt et un, le 29 du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 mars 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Dominique ASTIER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

**Objet | Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association La Colline : Versement d'une subvention des chantiers jeunes citoyens**

Le 23 mai 2016, la Ville de CENON signait avec l'Association « La Colline » une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Financement pour la période de 2016 à 2019, prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021, afin de soutenir l'action de l'Association, source d'initiatives portées par les habitants. Elle met en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population de CENON. Pour cela, elle propose des activités répondant à des besoins précis des habitants et permettant de développer le lien social.

Le présent avenant a pour objet, conformément à l'article 3 de ladite convention, de préciser le type, le montant et les modalités de versement des subventions et participations communales versées à l'Association « La Colline », au titre de l'exercice 2021.

Il est donc proposé de verser à l'Association « la Colline » au titre de l'année 2021, les subventions suivantes :

- Subventions et participations financières de la commune :
  - Chantiers Jeunes citoyens : 7 000,00 €uros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**35 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210330-2021-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Publication : 01/04/2021

**Jean-François Egron**

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.